

FORMATION CQP SN

« Certificat de Qualification Professionnelle Surveillant.e de nuit en secteur social, médico-sociale et sanitaire »

RNCP_Niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles

DATES ET LIEU DE LA FORMATION

La formation Surveillant(e) de nuit en secteur social dure 231 ou 245 heures selon les résultats de la phase de positionnement, elle est réalisée en discontinu :

<i>Positionnement</i>	15 et 16 septembre 2022
Formation à POLARIS site d'Isle	Dates des regroupements en centre de formation
	03 au 07 octobre 2022
	14 au 18 novembre 2022
	12 au 16 décembre 2022
	09 au 13 janvier 2023
	20 au 24 février 2023
	13 au 17 mars 2023
	03 au 07 avril 2023
<i>Certification</i>	Semaine du 24 au 28 avril 2023

***Inscription avant le 05 septembre 2022 (12h00)**

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Veiller à la sécurité des personnes et des biens
- Accompagner les personnes selon leur situation
- Participer l'équipe pluri-professionnelle afin d'assurer la continuité de l'accompagnement
 - Travailler dans le contexte spécifique de la nuit en établissement social, médico-social et sanitaire en gérant les incidences sur les personnes accompagnées, le fonctionnement de l'organisation, sur votre mission et votre propre santé
- Obtenir la qualification de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) et le certificat HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point)

CONTENU DE LA FORMATION de 231 à 245 heures

Bloc 1 : Sécurité des personnes et des biens -56 heures

Rôle et fonction du-de la surveillant-e de nuit quant à la sécurité des biens et des personnes -7 h
Sécurité des personnes et des biens -49h

Bloc 2 : Accompagnement des personnes –77 heures

Rôle et fonction du-de la surveillant.e de nuit quant à l'accompagnement des personnes -7 h
Les problématiques des publics -31,50 h
Les fondements et les méthodes de l'accompagnement (Analyse des pratiques) -31,50 h
Techniques permettant de répondre aux besoins d'hygiène et de confort -7 h

Bloc 3 : Participation à l'équipe pluri-professionnelle –49 heures

Le cadre institutionnel de la fonction -24 h 50
Le travail en équipe pluri-professionnel (coopération et analyse de la pratique) -24 h 50

Bloc 4: Spécificités du travail de nuit en établissement social, médico-social et sanitaire –28 heures

Spécificité de l'exercice professionnel de nuit -10 h 50
Santé du/de la professionnel.le de nuit -17 h 50

Accompagnement à la rédaction du dossier

Méthodologie de réalisation du dossier 21h ou 35h suivant l'individualisation du parcours en lien avec la phase de positionnement

VALIDATION

Délivrance d'un Certificat de qualification professionnelle Surveillant.e de nuit par la CPNE de la Branche sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif.

DISPENSES

- Pour les professionnels attestant de la qualification de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) datant de moins de 2 ans : 14 heures de dispense.
- Pour les professionnels attestant de l'utilisation des extincteurs, lutte contre le feu, évacuations en fonction des typologies de personnes (EPI-7h) : 7heures de dispense.

Les professionnels détenteurs la qualification de Maître et Maîtresse de maison ou du CQP Surveillant (e) de nuit qui souhaiteraient accéder au CQP Surveillant (e)de nuit en secteur social, médico-social et sanitaire bénéficient de validations partielles automatiques (**voir dossier de pré-inscription**).

PRE-REQUIS / CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

Les publics cibles sont :

- Les salariés des secteurs sanitaires sociaux et médico-sociaux en exercice ou ayant exercé le métier au minimum 3 mois dans les 3 dernières années. La formation doit faire l'objet d'une demande de financement par l'employeur. L'entrée en formation est conditionnée à la signature de la convention entre l'employeur et l'organisme de formation.
- Les demandeurs d'emploi et / ou les personnes en reconversion. La formation doit faire l'objet d'une demande de financement par pôle emploi, CPF...

Le positionnement se fera à l'appui :

- d'une évaluation des savoirs de base (tests écrits permettant de vérifier les prérequis)
- d'un entretien de positionnement afin d'adapter, si besoin, le parcours de formation durant lequel seront évoquées les motivations du candidat, ses expériences professionnelles, ses connaissances des outils informatiques et de leurs utilisations, sa capacité d'organisation pour entrer en formation

Pour les demandeurs d'emploi les modalités sont les mêmes, s'ajoute à cela la vérification de la période PMSMP (70h minimum) ou une attestation d'emploi de minimum 10 jours sur un poste de Surveillant.e de nuit dans le secteur social ou médico-social (MECS, IME, ITEP, MAS, FAM, FO, FH, CHRS, Maison relais...) à justifier lors de l'entretien de positionnement. Cette immersion doit être accompagnée par un tuteur chargé de vous aider, vous informer, vous guider et de vous évaluer (évaluation et bilan de la PMSMP à fournir lors du positionnement).

CONTACT

Par le site internet : www.polaris-formation.fr

Par courriel : c.valethou@polaris-formation.fr

Par courrier :

POLARIS Formation

2 rue du Buisson

87170 ISLE

Par téléphone : 05 55 34 34 34 / 05 55 01 74 91

COÛT DE LA FORMATION

Montant : 3118,50 € pour un parcours de 231H ou 3307,50 € pour un parcours de 245 h soit 13,50€/heure.

NOMBRE DE PLACES

Limité à 16 stagiaires en parcours complet + 2 stagiaires en parcours partiel.